

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au Master
- Vu les propositions de M. le directeur de l'UFR droit et sciences économiques,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury d'examen du Master Justice, procès et procédure, pour l'année universitaire 2024/2025, est composé comme suit :

Semestres 7 et 8 et délivrance de la Maîtrise

<u>Président du jury</u>	ROUX-DEMARE François-Xavier	MCF
<u>Vice-présidente</u>	GALLIOU-SCANVION Anne-Marie	MCF
<u>Membres titulaires</u>	BIAGINI Sandrine	MCF
	GALLIOU-SCANVION Anne-Marie	MCF
<u>Membres suppléants</u>	GUERIN Dorothée	Pr
	PUGET Anne-sophie	MCF

Semestres 9 et 10 et délivrance du Master

<u>Président du jury</u>	ROUX-DEMARE François-Xavier	MCF - Université de Brest
<u>Membres</u>	AUROY Benoît	MCF - Université de Rennes
	FRANCOIS Samuel	Pr - Université de Rennes
	LEBOIS Audrey	MCF - Université de Nantes

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 19 décembre 2024
Pour Le Président de l'Université,
P/d La Vice-Présidente formation en charge de la CFVU



Hélène COUTHON